

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

N° VILLE_2024DL008

Date de convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : DEJS - PRESTATION DE SERVICE CAF - RENOUELEMENT DE CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU POINT ACCUEIL JEUNES

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Christine NONY (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Vivien GATCHUESI FEGUENG (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Absents : Laurence MOULIN, Nathalie RENE, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christophe MALMAZET, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Dominique BABE

VU la délibération VILLE_2020DL134 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la CAF et la commune de Corbas pour la période 2000-2024 ;

VU la délibération VILLE_2021DL122 relative aux Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant de décliner les modalités concrètes des partenariats prévus par la CTG ;

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône accompagne les organisateurs d'accueil de loisirs par le versement d'une prestation dite de service (PS ALSH) et d'un Bonus Territoire. Ceux-ci sont versés dans le cadre d'un conventionnement d'objectifs et de financement préalable signé entre la ville et la CAF, et déclinant les orientations de la Convention Territoriale Globale.

Aujourd'hui, une Convention d'Objectifs et de Financement (COF) arrive à terme. Elle concerne l'accueil de loisirs extrascolaire 12 – 17 ans du Point Accueil Jeunes, identifiée sous la référence AL ADOS PAJ CORBAS (12/17 ans), Dossier n° 201800364

Il s'agit de la reconduire jusqu'au terme de la CTG en vigueur, soit le 31 décembre 2024.

Considérant l'intérêt technique et financier que présente ce partenariat, il convient de renouveler toutes les conventions auprès de la CAF du Rhône.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 janvier 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer toute convention avec la CAF permettant de bénéficier des prestations de service pour l'accueil de loisirs extrascolaire 12/17 ans organisé par le Point Accueil Jeunes de Corbas, ainsi que des bonus territoire associés à ces mêmes accueils ;
- **DIT** que la recette sera imputée au compte 7478 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,